



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

PROCEDURE ADAPTEE

ACTE D'ENGAGEMENT

PERSONNE PUBLIQUE
Mairie de COAT-MEAL

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE
Monsieur le Maire de COAT-MEAL

OBJET DU MARCHE
Acquisition d'un micro-tracteur neuf équipé et d'une remorque et reprise d'un tracteur-tondeuse de 2005

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHE

Mairie de COAT-MEAL

12 rue du Garo, 29870 COAT-MEAL

Tél 02 98 84 58 32

fax 02 98 84 47 69

Mail : mairie.coat-meal@orange.fr

NOM, PRENOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE DU MARCHE

M. LE LOUARN Yann, compétent pour signer le marché en tant que personne responsable du marché (PRM), a reçu délégation de compétence, par délibération de l'organe délibérant pour la signature de tout marché passé selon la procédure adaptée en raison de son montant.

DESIGNATION DE LA PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 108 DU CODE DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire de COAT-MEAL

DESIGNATION DU COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE

M. le Receveur du Centre des Finances Publiques - 1 Place de Kergroas - 29870 LANNILIS

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

Je soussigné,

NOM -PRENOM :

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise :

Agissant en qualité de

Domicilié à :



OU

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société : (1).....

Au capital de

Ayant son siège social à.....

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- N° d'identité d'établissement (SIRET) :

- Code d'activité économique principale (APE) :

- N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés (2).....

(1) intitulé complet et forme juridique de la Société

(2) remplacer, s'il y a lieu, « registre du Commerce et des Sociétés » par « Répertoire des métiers »

Conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures du lot désigné en page 1 du présent acte d'engagement dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de QUATRE VINGT DIX (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix sont fermes et sont réputés comprendre les frais afférents aux manutentions, aux assurances et aux transports jusqu'au lieu de livraison.

Le montant des fournitures demandées, **soit un micro-tracteur équipé et une remorque, déduction faite de la reprise d'un tracteur-tondeuse John Deere de 2005**, est :

- montant hors TVA (*)

- TVA au taux de 20 %, soit

TOTAL TTC (en chiffres).....

Montant en toutes lettres.....

ARTICLE 3 - DELAI DE LIVRAISON

La fourniture sera livrée dans **un délai de é semaines.**

ARTICLE 3 BIS - LIEU DE FABRICATION OU D'ORIGINE

Lieu de fabrication ou d'origine des fournitures :

(Rayer la mention inutile)

- a). Pays de l'union européenne, France comprise
- b). Pays membre de l'organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue)
- γ). autres

ARTICLE 4 - DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est de 12 mois (cf CCAP) sur l'ensemble des pièces ou uniquement sur les pièces suivantes é

En l'absence de précision la garantie porte sur la totalité du matériel toutes pièces comprises.

ARTICLE 5 - PAIEMENTS

La personne publique se libérera des sommes dues par mandat administratif au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de la société :.....
- sous le numéro :.....
- Code Banque :Code Guichet :Clé :
- à

JOINDRE UN RIB

Facturation

Les factures seront établies par le fournisseur en 2 exemplaires. Le délai global de paiement est fixé à **30 (trente) jours.**

En cas de service non assuré ou fait de manière incomplète, la collectivité se réserve la possibilité, conformément à la réglementation en vigueur, de ne pas procéder au règlement des factures correspondantes.

ARTICLE 6 - BENEFICE DE L'AVANCE FORFAITAIRE :

Conformément à l'article 87 du Code des marchés publics, une avance forfaitaire est accordée au titulaire d'un marché lorsque le montant initial du marché (ou la tranche est supérieure à 20 000 € HT). Le montant de l'avance est fixé, par l'article 87-II, sous réserve des dispositions de l'article 115 du code des marchés publics

- ☐ je ne renonce pas au bénéfice de l'avance forfaitaire
- ☐ Je renonce au bénéfice de l'avance forfaitaire

A é é é é é é é é ., le é é é é é é é é .

Le candidat

(représentant habilité pour signer le marché)

REPONSE DE L'ADMINISTRATION

La présente offre est acceptée.

A é é é é é é é é ., le é é é é é é é é .

Signature

(de la personne responsable du marché ou du représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché)

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

Reçu notification du marché le.....

Le Titulaire

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché

signé le par le titulaire destinataire